Accusé de réception en préfecture 084-218400075-20250805-ASS-D259-2025-AR Date de télétransmission : 06/08/2025 Date de réception préfecture : 06/08/2025

> Pôle Vivre la Ville Département Vie des Quartiers Direction de la Proximité Mairie du quartier Barthelasse-Piot 4.13.60.50.75

Référence : MBP

Avignon, le 5 AOUT 2025

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,

Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision, Vu le budget de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1: La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association BOUGE TES MAINS représenté par son Président Monsieur Robert VASSALLUCCI, le local communal situé au RDC, CD -228 Villa Avénio 84000 AVIGNON d'une superficie de 58 m2 sur les créneaux horaires 9H00-12H00 et 14h00-17h00 les Vendredis et les Dimanches.

Cette attribution prendra effet le 05 septembre 2025 jusqu'au 28 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3: La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

<u>ARTICLE 4</u>: Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour e Maire, L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative Amy MAZARI-ALLEL

Publié le : 08/08/2025 Transmis en préfecture le : 06/08/2025 Mme le Maire

